

DOSSIER DE SUBVENTION

à demander par téléphone au 06 88 38 73 09,
par email : maud.chollet@cc-mdl.fr
ou à télécharger sur le site de la Communauté de communes



Réduisez encore plus vos déchets avec le compostage.
Des aides à l'achat sont encore disponibles.

Monts du
Lyonnais
Communauté
de communes

SUBVENTIONS À L'ACHAT

BROYER
SES **DÉCHETS**
VERTS
À DOMICILE

BON À SAVOIR

La C.C.M.D.L. collecte chaque année de grande quantité de déchets verts dans les déchèteries.

En 2017, ce sont 4 176.6 tonnes qui ont été collectées et traitées soit un coût de plus de 134 000 € (donc un coût de 32 € par ménage sous forme de taxe ou la redevance ordures ménagères

**AUTREFOIS,
UN JARDIN NE
PRODUISAIT QUE DES
RESSOURCES,
PAS DE DÉCHET.
TOUT ÉTAIT UTILISÉ
OU RECYCLÉ...**

**VOUS VOULEZ
REDUIRE LES
QUANTITÉS DE
DÉCHETS VERT ?
IL NE VOUS RESTE
PLUS QU'À ACHETER
UN BROUYEUR !**

- 1/ Évaluer votre besoin** de broyage et le temps que vous souhaitez y consacrer.
- 2/ Renseignez-vous dans plusieurs magasins spécialisés**
 - demander à effectuer des essais
 - le broyeur thermique ou électrique devra être adapté au volume et au diamètre moyen des branches à broyer dans une année !



LES AVANTAGES

- Produire une véritable ressource de matière organique : utiliser en paillage iy incorporer au compost, le broyat retourne «à la terre» et le jardin apprécie
- économiser des ressources : en paillage, le broyat limite l'évaporation d'eau donc une économie sur l'arrosage
- Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires : le paillage empêche les mauvaises herbes de germer et de se développer.
- Valoriser les déchets verts sur place : moins de transport vers la déchèterie et donc moins d'énergie dépensée pour le particulier



QUELLES PLANTES PEUVENT ÊTRE PAILLÉES AVEC DU BROYAT

- Rosiers
- Massifs floraux vivaces
- petite fruits
- arbres/arbustes

Mais aussi utilisation du broyat dans les allées du jardin ppour les thuyats, cyprès, ifs, génévriers, sapins...



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ À L'AIDE

- habiter sur le territoire de la C.C.M.D.L.
- avoir acheté un broyeur d'un coût supérieur ou égal à 200€ après le 31/03/2018 (copie de la facture exigée)
- remplir le formulaire de demande de subvention
- retourner une photo du broyeur avec l'autocollant de la C.C.M.D.L., territoire à énergie positive.



LA C.C.M.D.L. SUBVENTIONNE L'ACHAT DE BROUYEURS POUR LES PARTICULIERS

- 25 % du prix d'achat T.T.C, avec un plafond de subvention de 100€ pour un achat individuel.
- 33% du prix d'achat T.T.C, avec un plafond de 200€ pour un achat groupé (à plusieurs).

ATTENTION

Une seule aide sera allouée par personne ou groupement de personnes, en fonction de la date d'arrivée des demandes et dans la limite des crédits disponibles.